

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de 6^{ème} modification du PLU de Narbonne

Une enquête publique sur le projet de 6^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de NARBONNE a été prescrite par Arrêté Municipal n°2019255 du 15 avril 2019.

Elle se déroulera du 20 mai à 8h15 au 20 juin 2019 jusqu'à 17h, dans les locaux des services techniques municipaux (10 quai Dillon 11108 NARBONNE).

Le projet porte sur les points suivants :

1. Modification des articles UA 2, UY 6 et N3 2 pour clarifier le règlement,
2. Modification des articles 1 et 2 du secteur UAb pour les aires d'accueil de camping-cars,
3. Modification de l'article UA12 de la zone du centre ancien pour remplacer l'expression "arrondi au nombre supérieur" par "arrondi au nombre inférieur",
4. Remplacement dans l'ensemble du règlement du PLU des termes "secteur sauvegardé" par "site patrimonial remarquable" et suppression du terme "Zone de Protection de Patrimoine Architectural Urbain",
5. Ajout des domaines de Grand Fidèle et de Sainte Rose et d'un bâtiment du domaine de Saint-Julien-de-Septime dans la liste des bâtiments en zone agricole et naturelle pouvant faire l'objet de changement de destination,
6. Modification de l'article A 2 pour prendre en compte la loi ELAN, le PPRL et l'article A 12 en matière de stationnement, et pour rectifier la mise en forme,
7. Suppression des emplacements réservés n°1, n°2, n°3, n°4,
8. Modification de l'emplacement réservé n°28 correspondant à la nouvelle emprise de la LGV.

La décision qui pourra être adoptée au terme de la procédure sera une délibération du Conseil Municipal de Narbonne approuvant la 6^{ème} modification du PLU éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet est Me Didier MOULY, Maire de Narbonne (Hôtel de Ville, 11100 NARBONNE). La personne à qui toutes informations techniques peuvent être demandées est M. Frédéric BONAVIA, responsable planification : f.bonavia@mairie-narbonne.fr - tel : 04 68 90 26 41.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Louis DARLAY, Professeur de Mathématiques en retraite. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions dans les locaux des services techniques municipaux situés au 10 quai Dillon 11108 NARBONNE, aux dates et heures suivantes :

- le lundi 20 mai 2019, de 8h15 à 12h,
- le vendredi 14 juin 2019, de 14 h à 17h,
- le jeudi 20 juin 2019, de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête publique sera disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune : <https://www.narbonne.fr/projet-6eme-modification-plu>.

Le dossier et le registre d'enquête publique sur support papier et un poste informatique garantissant un accès gratuit au dossier par voie dématérialisée seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête (services techniques municipaux) et pendant toute la durée de l'enquête, tous les jours de la semaine de 8h15 à 11 h50 et de 14h00 à 18h00, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Narbonne dès la publication du présent arrêté.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions à l'attention du commissaire enquêteur par voie électronique (enquetepublique-plu@mairie-narbonne.fr) ou par correspondance (Mairie de Narbonne - Direction de l'urbanisme - 10 quai Dillon - 11108 NARBONNE) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet.

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de la commune de Narbonne à l'adresse suivante :

<https://www.narbonne.fr/projet-6eme-modification-plu>.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête comprendra entre autres, le dossier de demande d'examen au cas par cas comportant les informations environnementales ainsi que **la décision du 8 avril 2019 de la mission régionale d'autorité environnementale qui dispense le projet d'évaluation environnementale** consultable sur <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>, et les avis rendus des personnes publiques associées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public aux services techniques municipaux ainsi qu'à la sous-préfecture de NARBONNE pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune de Narbonne (<https://www.narbonne.fr/enquetes-publiques>).

Le 2 mai 2019,
Maître Didier MOULY
Maire de NARBONNE